

**AUTORISATION
POSE D'UNE BENNE**

LE MAIRE DE LA VILLE DE MAZINGARBE

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L.2212-2 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L.113-1 ;

VU la demande en date du 1^{er} Septembre 2025 par laquelle Monsieur Benoit BROCHE domicilié 152 rue Lamartine à Mazingarbe, sollicite l'autorisation d'installer une benne sur une place de stationnement devant le 152 rue Lamartine à Mazingarbe ;

AUTORISE

Le bénéficiaire est autorisé à installer une benne, devant le 152 rue Lamartine, sur une place de stationnement, avec des cônes de sécurité, tout en maintenant **un passage pour les piétons**, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du règlement ci-dessous et aux conditions spéciales suivantes :

- La benne ne devra en aucune manière entraver le libre écoulement des eaux.
- Elle devra être éclairée la nuit sans toutefois créer une source d'insécurité tant pour les usagers de la voie que pour les piétons.
- *La présente autorisation est accordée le temps nécessaire à l'exécution des travaux prévus le Vendredi 12 Septembre 2025 à 8 H 00 jusqu'au Lundi 15 Septembre 2025 à 18 H 00.*
- *Le pétitionnaire est responsable de tous les accidents et dommages auxquels la présente autorisation pourrait donner lieu et devra prendre toutes les précautions nécessaires pour les prévenir, **notamment sécuriser la benne par du rubalise et l'annoncer par des panneaux routiers.***

A Mazingarbe, le deux Septembre deux mil vingt-cinq.

Le Maire,
Laurent POISSANT.



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL